

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 5 septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Vernon, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bertrand HERAULT, Maire.

Présents : Mrs HERAULT, BOSSIS, REVERDY, Mmes BREGOIN, LE BIGOT, CANTON, Mrs COURTOIS, PETONNET, JAVELLE.

Absents excusés : BARREAU Dominique, BERNARD Fabienne, CHOLLET David.

Procuration : David CHOLLET donne procuration à Harold JAVELLE.

Secrétaire de séance : BREGOIN Magali.

Le compte-rendu de la séance du 8 juillet est lu et adopté à l'unanimité.

AVENANT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TRANSPORT SCOLAIRE ETABLIE AVEC LA COMMUNE DE GIZAY

En raison des nouvelles modalités de gestion de notre régie de transport scolaire via la Région Nouvelle Aquitaine, il y a lieu de rédiger un avenant à la convention du 8 septembre 2016, signée avec la commune de Gizay.

Les modalités de recouvrement des charges de transport scolaires, auprès de la commune de Gizay sont définies comme suit :

« Le coût des sorties occasionnelles liées aux activités pédagogiques, culturelles ou sportives, sera récupéré en totalité, à savoir, coût du personnel chargé + 1.50 € du Km ».

Le recouvrement des sommes dues s'effectuera au trimestre et sur présentation d'un décompte visé par les deux parties.

Convention établie à compter de l'année scolaire 2019/2020, renouvelable tacitement.

CONVENTION NOUVELLE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE NAVETTES ENTRE GIZAY ET VERNON

Considérant la nouvelle gestion des transports avec la Région Nouvelle Aquitaine et le coût forfaitaire de 30 € par an et par enfant transporté, à régler par le gestionnaire de la régie à la RNA, pour la rentrée 2019/2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Vernon du 8 juillet 2019 fixant les modalités de participation des familles, à savoir 10 € la première année, 20 € la deuxième année, 30 € à partir de la troisième année, à la commune de Vernon, gestionnaire de la régie de Transport ;

Les conditions de récupération suivantes sont proposées à l'assemblée pour toutes les familles du RPI Gizay/Vernon, utilisant le transport :

Navettes Gizay Vernon	
2019 / 2020	20 € PAR ENFANT UTILISANT LA NAVETTE SCOLAIRE
2020 / 2021	10 € PAR ENFANT UTILISANT LA NAVETTE SCOLAIRE
2021 / 2022	0 € (les parents s'acquitteront entièrement du coût de participation)

La commune de Vernon s'acquittera auprès de la Région Nouvelle Aquitaine du montant forfaitaire annuelle de 30 € pour l'ensemble des enfants du RPI transportés et récupèrera auprès de la commune de Gizay, la participation pour les élèves de son territoire.

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DE CHIRE-LES-BOIS
RESULTAT DU MARCHE PUBLIC PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE

Conformément à la réglementation du Code de Marché Publics, la commune a procédé à l'avis d'appel d'offres, en procédure adaptée, pour les travaux de réhabilitation de la salle de Chiré-les-Bois, offre publié le 5 juin 2019 sur le profil acheteur « marchés-sécurisés.fr ».

Considérant que la commission d'appel d'offres de la commune, réunie le 4 septembre 2019, après analyse des offres, a émis un avis favorable pour attribuer le marché public aux entreprises mentionnées ci-dessus, hors option :

LOTS	ENTREPRISES	TOTAL HT
Lot 1 – GROS OEUVRE	Bello Construction	42 883.34 €
Lot 2 - CHARPENTE BOIS – COUVERTURE - ZINGUERIE	Bello Construction	30 729.00 €
Lot 3 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	BELLO L.	28 220.10 €
Lot 4 – MENUISERIES INTERIEURES – OUVRAGES PLAQUES DE PLATRE	Bello Construction	14 134.87 €
Lot 5 – FAUX PLAFONDS	BELLO L.	3 719.44 €
Lot 6 – PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX	JARRASSIER	5 589.08 €
Lot 7 – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	JARRASSIER	8 007.70 €
Lot 8 – ELECTRICITE – CHAUFFAGE ELECTRIQUE	BEAUJANEAU	25 471.68 €

Lot 9 – PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	BEAUJANEAU	5 600.00 €
	TOTAL	164 355.21 €
	TVA	32 871.04
	TTC	197 226.25

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver** la procédure de passation et le résultat du marché public concernant les travaux de réhabilitation de la salle de Chiré-les-Bois pour les lots attribués ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché pour chacun des lots et pour l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

Afin de renforcer son action en matière de santé au travail et conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 26 janvier 1984, le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Vienne a décidé, par délibération du 16 novembre 2018, de créer à compter du 1^{er} janvier 2020 un service de médecine de prévention et de le mettre à disposition des collectivités territoriales.

Pour le financement de ce nouveau service le conseil d'administration a voté, par délibération du 21 juin 2019, la tarification suivante :

- 85 € par visite
- une majoration du taux de cotisation additionnelle de 0.1%.

L'assemblée est invitée à délibérer sur l'adhésion au service de médecine de la prévention.

Après en avoir débattu, le conseil municipal

- émet un avis favorable à l'adhésion à la convention au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la VIENNE
- autorise le Maire à signer les pièces inhérentes.

REEVALUATION DU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP ET CIA

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 octobre 2017 fixant les modalités du nouveau régime indemnitaire du personnel communal tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Il précise que l'assemblée a adopté le principe de réévaluation, tous les deux ans, à hauteur de 0.5 % du montant annuel réparti entre l'IFSE et le CIA.

Le RIFSEEP est exclusif de tout autre régime de même nature et certaines primes et indemnités ont vocation à être fondues dans l'assiette du RIFSEEP, en l'occurrence les indemnités de régisseur.

La réactualisation des indemnités reste en-deça des montants annuels maximum votés dans la délibération cadre du 5 octobre 2017, l'avis du Comité Technique n'est donc pas requis.

Au vu de ces informations, et de l'expérience acquise, le nouveau montant du régime alloué aux agents, au 1^{er} novembre 2019, est détaillé sur le tableau joint en annexe.

SUBVENTION COMMUNALE
ASSOCIATION LES AMIS DE ROBERT DE CRAON

Nous sollicitons chaque année, l'association « Robert de Craon » pour le prêt de tables et chaises lors de nos festivités du 14 juillet.

Monsieur le Maire, propose de leur attribuer une subvention de 100 €, en remerciement de leur participation.

L'assemblée émet un avis favorable à cette décision.

Questions diverses :

- Convocation du conseil municipal par Internet ; l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que la convocation « est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit ». Cela permet aussi les envois sous forme dématérialisée. En accord avec les conseillers municipaux, les convocations seront transmises dorénavant par mail.

- Une charte ATSEM définissant les fonctions des agents mis à disposition des enseignantes est rédigée et sera soumise et l'intention de tous les protagonistes sera mise en place à l'occasion de la rentrée des classes.

- Cérémonie de commémoration du 80^{ème} anniversaire de l'accueil des évacués mosellans réfugiés dans la Vienne ; Une délégation de Mosellans sera reçue au Château du Breuil à Vernon, samedi 7 septembre en présence des Présidents des Conseils Départementaux de Moselle et de Vienne, accompagnés d'autres personnalités.

- Les travaux de restauration de la garderie périscolaire sont maintenant terminés, les locaux sont prêts à accueillir les enfants dans un espace plus adaptés à leur accueil.

- Déclaration de sécheresse consécutive à l'été 2019 ; des signalements nous parviennent pour des fissures apparues très récemment sur les habitations. Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sera déposée en Préfecture fin novembre. Les sinistrés sont invités à se faire connaître en Mairie.

Le Président,

Le secrétaire,

Les membres,